



Naviguer en toute sécurité, c'est important.

Guide sur la sécurité en mer



SOMMAIRE

L'organisation des secours en mer	P.6
Les procédures d'alerte et de détresse	P.8
La météo	P.10
Le balisage	P.14
Les règles de barre et de route	P.17
Le mouillage	P.22
La fin de saison	P.24
Les règles de bon sens	P.25
La charte du Citoyen de la Mer	P.26

Pour en savoir plus



Sur Internet
rendez-vous
sur www.macif.fr



Sur Youtube **MACIF**,
playlist « Nos
engagements »



Sur Facebook
[@MacifAssurances](https://www.facebook.com/MacifAssurances)



Sur X
[@MacifAssurances](https://twitter.com/MacifAssurances)

Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 5,7 millions de sociétaires et clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6 milliards d'euros en 2022. Gérant plus de 18 millions de contrats, elle compte près de 11 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été certifiée Top Employer 2023 et a été élue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2022. Plus d'infos sur www.macif.fr

Macif Centre de Voile, association loi 1901. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 NIORT.
SIREN : 343 139 531.

Crédits photos : Agence SEEN - Radius Images / GraphicObsession

Les **chiffres clés** de la Navigation de plaisance en France



13 millions de plaisanciers en France



473 installations portuaires destinées à l'accueil des navires de plaisance



20 000 km de côtes
la France est le 2^e espace maritime mondial après les EU

Sources : www.mer.gouv.fr et www.observatoires-littoral.developpement-durable.gouv.fr



Macif Centre de Voile : une référence dans le monde de la formation nautique



Parce que la mer exige des compétences et des savoir-faire techniques, la Macif a créé sa propre école de voile en 1987.

Macif Centre de voile offre un enseignement de qualité quel que soit votre niveau de compétence initial.



Des destinations variées

Preuve de son succès, chaque année, ce ne sont pas moins de **2200 stagiaires** qui s'exercent à l'art de la voile sur une flotte de **12 voiliers** récents au départ des bases de Marseille, Toulon, La Rochelle, ou encore Vannes, et en itinérants depuis Marseille ou Toulon vers l'Italie, les Baléares, la Croatie..., comme depuis la façade atlantique avec l'Irlande, les Scilly ou encore le Portugal en ligne de mire. Il est même possible de se former sur Catamaran toute l'année au départ de Toulon et sur Trimaran au départ de Cogolin. De mi-janvier à mi-mars, les Grenadines sur Catamaran sont aussi proposées au départ et retour du Marin.



Un accompagnement complet

Dans la même veine, il existe aussi des **enseignements dédiés aux permis bateau côtier et hauturier** qui vous assurent un accompagnement tant théorique que pratique sans temps mort jusqu'à l'examen.



Des formations adaptées

Les **formations diplômantes** telles que le Module Voile du Capitaine 200 et celles axées sur la sécurité comme les stages sécurité-survie et les World Sailing font aussi partie intégrante des prestations de l'école.

Par ailleurs, Macif Centre de Voile, agréée par la FFV, dispense une formation « Coach Plaisance ». Dans ce cas, c'est le formateur qui vient sur votre bateau ou sur celui que vous avez loué pour s'adapter au plus près à vos besoins.

L'organisation des secours en mer

Les secours en mer sont coordonnés par les CROSS (Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage) sous la responsabilité des préfetures maritimes. Les CROSS sont en veille permanente et il leur appartient de choisir, de dépêcher et de coordonner sur zone les moyens adaptés à la situation. Les sémaphores sont des relais des CROSS.

→ Zoom sur la SNSM



La SNSM est une association à but non lucratif-reconnue d'utilité publique et Grande cause nationale en 2017. Elle a pour missions principales le sauvetage en mer et la surveillance des plages. Elle s'appuie sur 9 000 bénévoles qui œuvrent à partir de 208 stations de sauvetage sur tout le territoire français (métropole et outre-mer),

32 centres de formation et d'intervention et 230 postes de secours sur les plages. Elle est financée principalement par des ressources privées issues de la générosité du public et des entreprises.

En 2022, les sauveteurs de la SNSM ont pris en charge près de 32 000 personnes dont plus de 18 000 ont été soignées dans les postes de secours lors de la saison estivale mais également en intervention en mer ou lors des dispositifs prévisionnels de secours (DPS).

Pour en savoir plus : www.snsm.org

Bon à savoir (💡)

- La sauvegarde de la vie humaine en mer est gratuite.
- L'assistance aux biens donne lieu à un défraiement en faveur de la SNSM calculé sur la base du temps passé lors de l'intervention, la longueur du bateau assisté et la taille du ou des moyens de sauvetage engagés.

La solidarité en mer est une obligation régie par le chapitre V - règle 33 de la Convention Solas

Si vous entendez un message de détresse, vous devez :

- faire route sur la zone concernée (si pas trop éloignée),
- relayer le message au CROSS et le prévenir de sa position et de sa disponibilité,
- suivre les consignes du CROSS.



Les procédures d'alerte et de détresse

→ Les différents moyens d'alerte

- En priorité, VHF (Very High Frequency) **canal 16** ou, si vous êtes détenteur du CRR, via le bouton Distress de la VHF ASN fixe.
- Le **196**, à partir d'un téléphone portable (appel gratuit).
- Les moyens pyrotechniques, sonores et lumineux.
- Tout autre moyen susceptible d'attirer l'attention.

→ Les bons réflexes

- Avant l'appareillage assurez-vous du bon fonctionnement de votre radio VHF.
- Appelez le CROSS en VHF canal 16 (procédure MAY DAY) ou via la touche Distress d'une VHF ASN canal 70. Une fois actionné, le Distress transmet automatiquement la position et l'identification du navire au CROSS.
- Indiquez de façon claire et concise :
 - le nom du bateau et son indicatif,
 - le nombre de personne à bord,
 - la position du navire,
 - la nature du secours demandé.
 - la nature de la détresse,
- Pour les conseils médicaux, demandez au CROSS de vous mettre en relation avec le Centre de Consultation Médicale Maritime (CCMM) au 05 34 39 33 33 (coût selon opérateur).
- En mer, l'arrivée des secours peut prendre un certain temps. Soyez patient.
- En cas de problème, restez sur le bateau.
Tant qu'il flotte, il reste votre meilleure planche de salut.

→ L'homme à la mer

- Criez "un homme à la mer" et ne le perdez pas de vue (le pointer du doigt).
- Jetez immédiatement une bouée couronne et stoppez le navire.
- À la voile, démarrez le moteur après s'être assuré qu'aucun bout ne traîne dans l'eau (écoute de spi par exemple).
- Notez l'heure et la position de la chute (si GPS actionner la touche "mob").
- Donnez l'alerte au CROSS sur **canal 16** : procédure MAY DAY.
- Jetez à la mer divers objets flottants pour baliser votre sillage.
- Préparez-vous à récupérer l'homme à la mer.

ATTENTION (⚠)

- La détention du CRR (certificat restreint de radiotéléphoniste) est obligatoire pour utiliser la VHF ASN.
- Ne vous jetez pas à l'eau sans être harnaché et relié au bateau.
- Ne perdez pas la personne de vue.
- N'encombrez pas le canal 16 pour des liaisons de bateau à bateau. Les voies réservées à la plaisance sont : 6, 8, 72 et 77.



Le port d'un équipement individuel de flottaison (aide à la flottabilité ou gilet de sauvetage) est obligatoire pour la pratique de la plaisance. Si le gilet de sauvetage n'est pas exigé à moins de deux milles, il vous permettra de naviguer en toute sécurité quelle que soit votre distance de navigation. Alors portez-le !

La météo

Les bulletins météorologiques sont régulièrement affichés dans les capitaineries et diffusés par les CROSS (par VHF, bulletin diffusé 2 fois par jour sur le canal 16 et diffusé sur un canal de dégagement). Ils sont également consultables par téléphone (Météo-France, Météo Consult) et sur de nombreux sites Internet. Certaines zones côtières en Atlantique ou en Méditerranée bénéficient de la météo en cycle: pour connaître les canaux et la zone de diffusion, consulter les services des affaires maritimes ou le guide annuel de Météo France.

Les BMS (Bulletins Météo Spéciaux) ont pour origine Météo France. Ils sont annoncés et dégagés en VHF par le CROSS sur le canal 79 ou 80 pour la Méditerranée, à partir d'une prévision de vent de 7 Beaufort (avis de grand frais). Le CROSS diffuse également 3 fois par jour sur ces canaux les bulletins côtiers de Météo France.



Avant d'appareiller, prenez systématiquement un bulletin de météo marine.

→ Les numéros utiles

Météo France

32 50

Service 2,99 € / appel
+ prix appel

Bulletins côtiers et large

08 99 71 08 08

Service 2,99 € / appel
+ prix appel

Météo Consult

32 01

Service 2,99 € / appel
+ prix appel

www.meteofrance.com

www.meteoconsult.fr

→ Les applications utiles

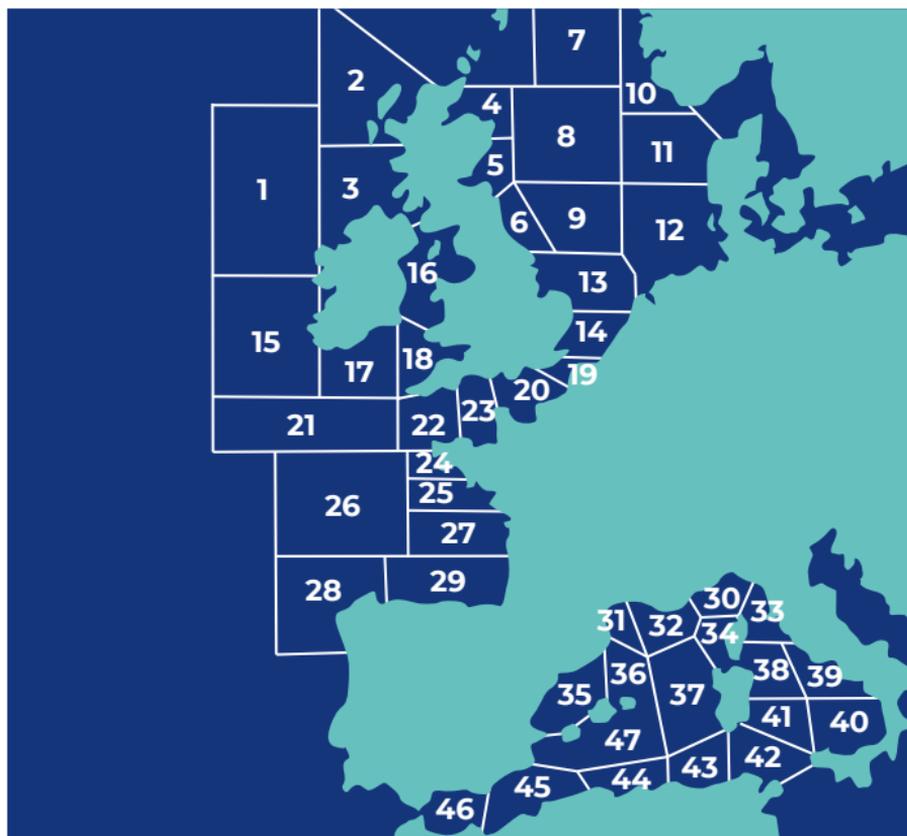
■ Weather4D - LaMMA

Bon à savoir (💡)

- La force du vent donnée dans un bulletin est une force moyenne.
- Le plaisancier doit prendre en compte la vitesse et l'allure de son bateau : le vent réel et le vent apparent ne sont jamais les mêmes. *Exemple : Pour un vent moyen de 6 Beaufort, des allures contre le vent peuvent donner un vent apparent de 7 Beaufort. Au contraire, des allures portantes diminueront la force du vent apparent.*
- Un vent réel soufflant à 6 Beaufort depuis plusieurs heures dans des zones non abritées génère une houle qui rend la navigation plus difficile. En Méditerranée, le mistral peut se lever brusquement (une quinzaine de minutes).



→ La carte des zones météo



1: ROCKALL	13: HUMBER	25: YEU	37: SARDAIGNE
2: HEBRIDES	14: TAMISE	26: PAZENN	38: MADDALENA
3: MALIN	15: SHANNON	27: ROCHEBONNE	39: CIRCEO
4: CROMARTY	16: IRISH SEA	28: FINISTERRE	40: LIPARI
5: FORTH	17: FASTNET	29: CANTABRICO	41: CARBONARA
6: TYNE	18: LUNDY	30: LIGURE	42: TUNISIE
7: VIKING	19: PAS-DE-CALAIS	31: LION	43: ANNABA
8: FORTIES	20: ANTIFER	32: PROVENCE	44: ALGER
9: DOGGER	21: SOLE	33: ELBE	45: PALOS
10: UTSIRE	22: OUessant	34: CORSE	46: ALBORAN
11: FISHER	23: CASQUETS	35: BALEARES	47: CABRERA
12: GERMAN	24: IROISE	36: MINORQUE	

ÉCHELLE DE BEAUFORT

DEGRÉS	Termes descriptifs	Vitesse moyenne en nœuds	Vitesse moyenne en km/h	État de la mer
0	Calme	< 1	< 1	Comme un miroir
1	Très légère brise	1 à 5	1 à 5	Quelques rides
2	Légère brise	4 à 6	6 à 11	Vaguelettes ne déferlant pas
3	Petite brise	7 à 10	12 à 18	Les moutons apparaissent
4	Jolie brise	11 à 16	20 à 29	Petites vagues, nombreux moutons
5	Bonne brise	17 à 21	31 à 39	Vagues modérées, moutons, embruns
6	Vent frais	22 à 27	41 à 49	Lames, crêtes d'écume blanche, embruns
7	Grand frais	28 à 33	50 à 61	Lames déferlantes, traînées d'écume
8	Coup de vent	34 à 40	62 à 74	Tourbillons d'écume à la crête des lames, traînées d'écume
9	Fort coup de vent	41 à 47	75 à 88	Grosses lames et rouleaux
10	Tempête	48 à 55	89 à 102	Lames déferlantes grosses à énormes
11	Violente tempête	56 à 63	103 à 117	Visibilité réduite par les embruns
12	Ouragan	> 64	> 118	Mer entièrement blanche

ÉCHELLE DE DOUGLAS

DEGRÉS	Terme	Hauteur des vagues
0	Calme	0 m
1	Ridée	0 à 0,1 m
2	Belle	0,1 à 0,5 m
3	Peu agitée	0,5 à 1,25 m
4	Agitée	1,25 à 2,5 m
5	Forte	2,5 à 4,0 m
6	Très forte	4 à 6 m
7	Grosse	6 à 9 m
8	Très grosse	9 à 14 m
9	Énorme	> 14 m



1 nœud (Kt) = 1 mille/heure.

1 mille (M) = 1 852 mètres (m)

Les vitesses se rapportent au vent moyen et non aux rafales.

Le balisage

Le balisage en mer se compose de bouées ou d'espars (tourelles, perches...) et se définit toujours par des formes et des couleurs.

Le balisage latéral est conçu pour les navires venant de la mer vers la terre (atterrissage).

Zone A

**TERRE
(PORT)**

BABORD



*De nuit : rouge
de rythme quelconque*

Les bouées bâbord ont toujours la forme d'un cylindre et sont de couleur rouge.

TRIBORD



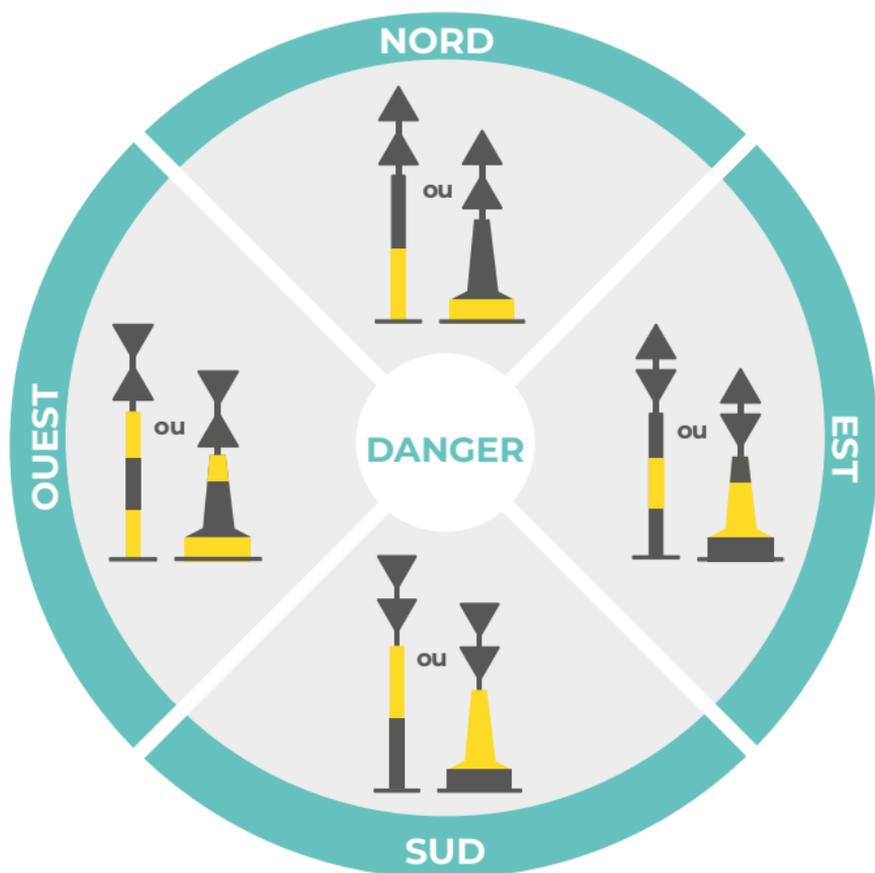
*De nuit : vert
de rythme quelconque*

Les bouées tribord ont toujours la forme d'un cône et sont de couleur verte.



MER

Le balisage cardinal signale un danger et indique toujours la zone d'eau saine où il faut naviguer par rapport à la bouée.



CARDINALE NORD :

Passage au nord de la balise
De nuit : scintillement rapide continu

CARDINALE EST :

Passage à l'est de la balise
De nuit : 3 scintillements rapides

CARDINALE SUD :

Passage au sud de la balise
*De nuit : 6 scintillements rapides
+ un éclat long*

CARDINALE OUEST :

Passage à l'ouest de la balise
De nuit : 9 scintillements rapides

→ Les bons réflexes

- Anticipez l'apparition du balisage sur la carte avant qu'il n'apparaisse visuellement.
- Regardez votre compas et ayez toujours une représentation mentale des points cardinaux.

Bon à savoir (💡)

- Mer formée, soleil, casiers de pêche peuvent perturber l'appréciation visuelle du balisage.
- Une balise se repère en moyenne à 1,5 mille et s'identifie à moins de 1 mille.
- Un espar repose sur une fondation d'où l'importance de l'arrondir plus largement.
- Sur les cartes, seules les marques portant une larme de couleur rouge magenta émettent un signal lumineux de nuit.
- Attention, tous les « cailloux » ne sont pas balisés.
- **Attention, mettez régulièrement à jour vos cartes papier (contactez le SHOM) ou électroniques (contactez le fournisseur).**
- **Attention en zone B (ex : Antilles, Saint Pierre et Miquelon...) : couleurs inversées pour le balisage latéral.**



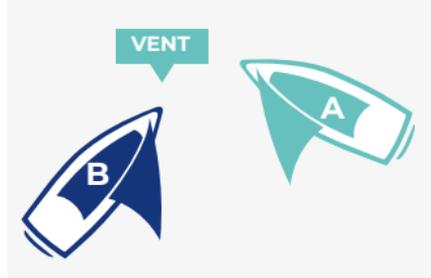
Les règles de barre et de route

La réglementation en vigueur qui a introduit la définition du chef de bord lui confère la responsabilité du respect de l'environnement, de la veille visuelle et auditive, de l'adaptation de l'allure en fonction de l'état de la mer, du respect des distances d'éloignement en fonction de la catégorie du navire et du matériel embarqué et de la décision du port des gilets de sauvetage pour ses équipiers.

Le respect des règles de barre et de route est primordial pour que la mer demeure un espace de sécurité et de liberté. D'une manière générale, la vitesse d'un navire doit être appropriée à son environnement.

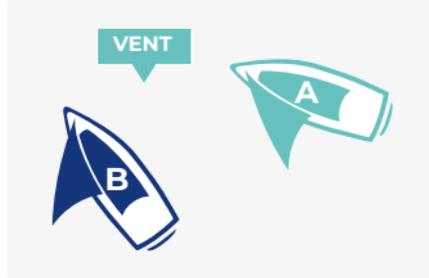
→ Les règles entre voiliers

Voiliers tribord/bâbord amure



- A** Qui reçoit le vent par sa droite est tribord amure, il est privilégié.
- B** Qui reçoit le vent par sa gauche est bâbord amure, il doit manœuvrer.

Voiliers au vent/sous le vent

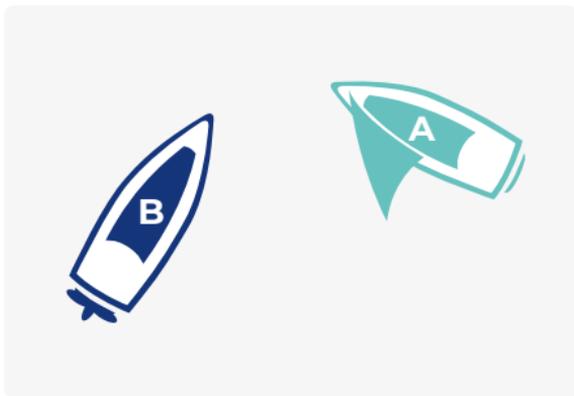


- A** Au vent est celui qui est le plus près du vent, il doit manœuvrer.
- B** Sous le vent est le plus éloigné du vent, il est privilégié.

NOTA

En droit maritime, le terme consacré est "privilégié" même si le mot "prioritaire" est plus communément utilisé.

→ Les règles entre voiliers et bateaux à moteur

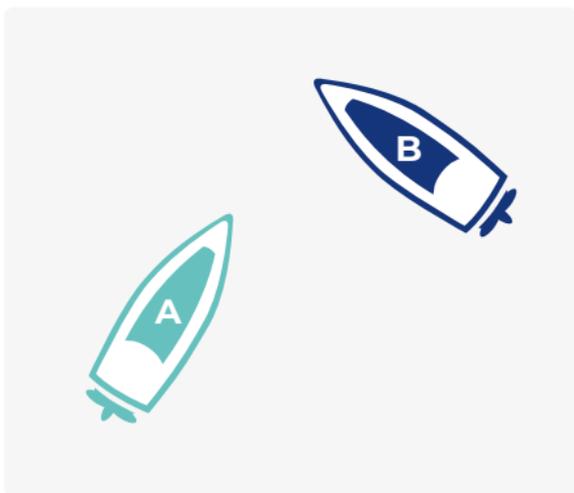


A voilier est toujours privilégié sur **B** bateau à moteur.

ATTENTION :

Un voilier sous voiles utilisant son moteur devient un bateau à moteur.

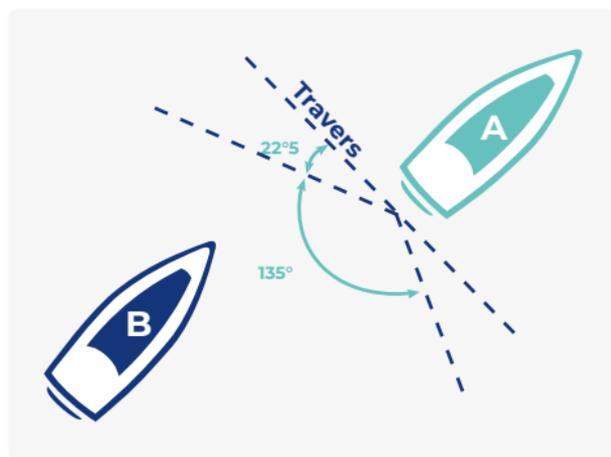
→ Les règles entre bateaux à moteur



Entre deux bateaux à moteur, le bateau qui voit l'autre sur sa droite (à tribord) n'est pas privilégié et doit s'écarter de sa route.

A doit s'écarter de la route de **B**.

→ Les règles entre bateaux rattrapé/rattrapant quel que soit le mode de propulsion

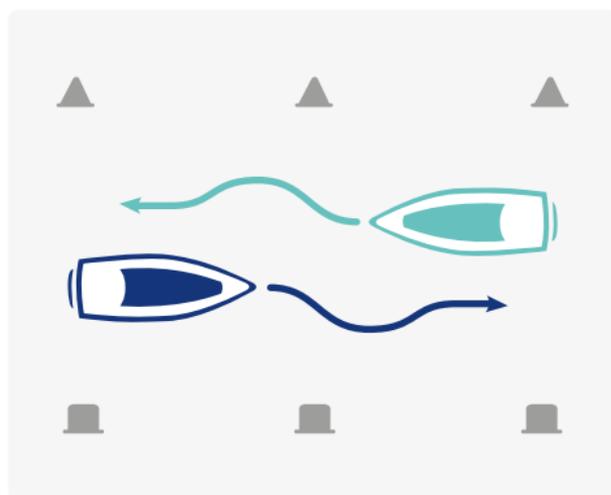


Est considéré comme rattrapant tout navire qui se rapproche de l'arrière d'un autre dans un secteur de 135°.

B est un navire rattrapant, il peut dépasser **A** sur le côté de son choix.

A est un navire rattrapé, il doit conserver son cap et sa vitesse.

→ Les règles de navigation dans les chenaux



Dans un chenal, les navires doivent serrer la droite afin de se croiser bâbord sur bâbord (gauche sur gauche).

→ Les règles pour éviter l'abordage

Les recommandations qui précèdent et qui suivent font référence aux règles 5 - 16 - 17 et 19 du RIPAM*. Consultez-le chaque fois que nécessaire.

Veille :

Tout navire doit en permanence assurer une veille visuelle et auditive appropriée et se donner les moyens d'une pleine appréciation de la situation et du risque d'abordage. Cette disposition doit être respectée par tous les navires, même privilégiés.

Manœuvre du navire non privilégié :

Tout navire qui est tenu de s'écarter de la route d'un autre navire doit, autant que possible, manœuvrer de bonne heure et franchement de manière à montrer ses intentions et s'écarter largement.

Manœuvre du navire privilégié :

Le « navire privilégié » doit maintenir son cap et sa vitesse. Néanmoins, il doit manœuvrer dès qu'il lui paraît évident que l'autre navire, tenu de s'écarter de sa route, ne le fait pas. Cette disposition ne saurait dispenser le « navire non privilégié » de l'obligation de s'écarter de la route du « navire privilégié ».

Conduite par visibilité réduite :

Tout navire doit naviguer à une vitesse de sécurité adaptée aux circonstances et aux conditions de visibilité réduite et tenir son ou ses moteurs prêts à démarrer.

→ Les bons réflexes

- Assurez une veille permanente visuelle et auditive.
- Même privilégié, n'hésitez pas à entreprendre toute manœuvre pour éviter un abordage imminent.
- Respectez les bateaux de pêche en action de pêche : ils sont privilégiés.

*RIPAM : Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer.

Bon à savoir (💡)

- Ayez un navire toujours prêt à manœuvrer à tout moment.
- Montrez vos intentions par des manœuvres franches.
- N'abusez pas des priorités.
- Navire à voile et navire à moteur appartiennent à une même famille, la plaisance, dont l'éthique est le respect et la courtoisie mutuelle.
- Respectez la vitesse indiquée dans les ports et les rades.
- L'appel d'une capitainerie se fait directement par VHF sur le canal 9 et l'appel d'une capitainerie de commerce se fait sur le canal 12 (exemple : Cannes, Sète, La Pallice).
- Soyez vigilant à la fréquentation d'un port.



Le mouillage

→ Les règles de mouillage

- Dans la bande des 300 mètres, même non balisée, limitez votre vitesse à moins de 5 nœuds.
- La zone d'évitement doit tenir compte du marnage, du courant, et des bateaux situés à proximité.
- Assurez-vous de la tenue de votre mouillage, il est recommandé de donner à la chaîne 3 fois la hauteur d'eau.
- Respectez l'évitement de la zone des 100 mètres autour des pavillons de signalisation des plongeurs.
- Éclairez votre bateau la nuit : feu de mouillage.
- Respectez le balisage des plages.
- Respectez l'évitement de chaque bateau.
- N'oubliez pas les marques de jour et de nuit.

→ Les bons réflexes

- Choisissez votre zone et mouillage avec précaution, de préférence sur le sable. Évitez les herbiers.
- Prenez un coffre mis à disposition des plaisanciers par les ports de plaisance, c'est une solution sûre.
- Évitez les débarquements à la nage. Zone de mouillage ne signifie pas zone de baignade.
- Surveillez vos enfants lorsqu'ils se baignent.
- L'usage de l'annexe doit être réservé aux besoins de servitude.
- Privilégiez le port de la brassière ou du gilet de sauvetage pour les transferts en annexe.

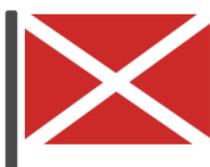
Bon à savoir (💡)

- Au mouillage, le courant peut emporter les baigneurs et les éloigner du bateau. Pour les baignades autour du bateau, un cordage de quelques mètres à la traîne prolongé par un pare-battage peut être d'un grand secours.
- Une personne au moins doit toujours être à bord du bateau pendant la baignade. Limiter le nombre de baigneurs simultanés est une sécurité supplémentaire.
- Attention au barbecue pour ses risques d'incendie et ses nuisances odorantes.

Pavillons signalant des plongeurs sous-marins fixés sur les embarcations ou sur des bouées trainées par les plongeurs.



Pavillon ALPHA



Croix de St André



Pavillon rouge barré en diagonale

La fin de saison

Pour anticiper vos navigations futures, plusieurs actions sont à mettre en œuvre en fin de saison :

- Mettre votre moteur hors gel.
- Remplir complètement votre réservoir de carburant afin d'éviter toute condensation.
- Stocker vos batteries au sec et désoxyder les cosses.
- Rincer et graisser les essieux de vos remorques.
- Désoxyder et lubrifier les vannes (services, moteur, etc...).
- Vérifier votre matériel de sécurité dont les gilets de sauvetage.

→ Les bons réflexes

- Faites appel à un coach MCV (Macif Centre de Voile) pour démarrer ou terminer la saison en toute sérénité.
- Remémorez-vous les incidents de la saison passée pour les corriger et les consigner sur le livre de bord.
- Révissez complètement votre bateau avant la remise à l'eau (moteur, gréement, électronique, etc...).

Rappel (👁️)

Un incident est un incident.
Deux incidents sont un accident.
Trois incidents sont une catastrophe.

Les règles de bon sens

QUESTIONS À SE POSER AVANT D'APPAREILLER :

- Quel est le niveau de préparation de la navigation projetée ? Le chef de bord s'assure que tous les équipements et matériels de sécurité sont embarqués, en état de validité, adaptés à l'équipage, et en bon état.
- La navigation projetée n'est-elle pas au-delà de mes compétences et de celles de mon équipage ?
- Mon navire et son équipement sont-ils appropriés pour cette navigation ? Et en état de marche ?
- Ai-je pris connaissance des prévisions météo pour la navigation projetée ?
- Qui ai-je prévenu à terre de mes intentions ?
- Mon équipage sait-il où est rangé le matériel de sécurité ? Sait-il s'en servir ?
- Si le temps se dégrade, mes équipiers ont-ils la tenue adaptée ?
- Je dois imposer en permanence, en tant que chef de bord, le port du gilet de sauvetage avec une sous-cutale, pour tous, y compris les enfants.
- Ai-je fait le plein de carburant et d'eau douce ?

Avertissement (⚠)

Ce guide est un recueil d'informations pratiques qui ne saurait remplacer les recueils et guides nautiques officiels. La responsabilité de la Macif et de la SNSM ne peut être engagée en cas d'imprécision ou d'erreurs.

Le présent guide n'a d'autre ambition que de rappeler sommairement quelques règles de bon sens et principes régissant l'usage de la Navigation de Plaisance. En aucun cas, il ne saurait se substituer aux ouvrages autorisés traitant de tous les sujets abordés et seuls à même d'apporter les réponses nécessaires à toute situation, doute et interrogation du Plaisancier (cours de navigation, météo, Règlement International pour Prévenir les Abordages en mer, cartographie, balisage, etc.).

La charte du Citoyen de la Mer

Les approches maritimes du littoral français sont aujourd'hui surchargées. La mer reste un partenaire exigeant qu'il faut connaître même si c'est un espace de liberté, faiblement réglementé et accessible à tous.

C'est pour préserver ce trésor, que les Sauveteurs en Mer ont décidé de promouvoir les dix commandements du Citoyen de la Mer :

LE CITOYEN DE LA MER RESPONSABLE :

- s'informe sur le milieu maritime qu'il va pratiquer,
- est conscient de ses possibilités et de ses limites,
- connaît et maîtrise l'engin qu'il manœuvre,
- connaît l'état de préparation de son équipage et s'assure de son équipement.

LE CITOYEN DE LA MER SOLIDAIRE :

- est prêt à l'éventualité d'être lui-même un sauveteur,
- surveille son environnement lorsqu'il est en mer,
- porte spontanément secours aux personnes en difficulté et sait donner l'alerte.

LE CITOYEN DE LA MER RESPECTUEUX :

- s'intéresse aux habitudes et contraintes des autres acteurs de son environnement maritime,
- reste toujours courtois,
- respecte scrupuleusement l'environnement.



Crédit photo : Maxime Hutez

Agissons ensemble, protégeons chacun

La Macif est aux côtés de la SNSM pour rendre vos plages plus sûres.

En contribuant à la formation de 500 jeunes sauveteurs chaque année, la Macif oeuvre pour sauver des vies. Pionnière de l'assurance de plaisance en France, la Macif soutient les Sauveteurs en Mer depuis plus de 30 ans. La Macif contribue ainsi chaque année à la formation de 500 jeunes nageurs sauveteurs qui, tout l'été, veillent à la sécurité des vacanciers.

La Macif contribue activement à la prévention des risques en mer en organisant de grandes campagnes de sensibilisation.



Assureur mutualiste, la Macif s'engage au quotidien auprès de ses 5,7 millions de sociétaires et clients pour protéger le présent et permettre l'avenir. La Macif propose des offres et services de protection simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



Crédit photo : Sturmkind / Cultura / GraphicObsession

ASSURANCE ET PRÊT BATEAU

Des offres pensées pour naviguer en toute sérénité

La Macif m'accompagne dans mon projet en me proposant une solution de financement avantageuse à taux fixe et un contrat d'assurance qui me protège même lorsque je navigue à l'étranger⁽¹⁾.
Avec la Macif, être accompagné en mer n'a jamais été aussi simple.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Prêt personnel sous réserve d'acceptation par l'organisme prêteur Socram Banque. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours.



La Macif,
c'est **vous.**

(1) Sauf pour la garantie protection juridique. Garanties accordées dans les conditions et limites du contrat souscrit.

Les crédits à la consommation proposés par la Macif sont des produits Socram Banque - Société anonyme au capital social de 70 000 000 €. RCS Niort 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 Février - CS 90000 - 79092 Niort cedex 9. Mandataire en assurance N° ORIAS 08044968 (www.orias.fr). Vous avez le droit de vous opposer sans frais à ce que vos données personnelles soient utilisées à des fins de prospection commerciale par courrier adressé à Socram Banque.

MACIF CENTRE DE VOILE, Association Loi 1901, siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 NIORT, SIREN 343 139 531.
MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque**. N°ORIAS 13005670 (www.orias.fr).



LE TRI
+ FACILE

